

Quittance pour contributions aux frais d'exécution et à la formation continue

L'employeur soussigné confirme avoir déduit à

Nom, prénom _____

NPA, domicile _____

_____ contributions mensuelles de CHF 25.00 = montant total de CHF _____

en tant que contributions aux frais d'exécution et à la formation continue, et avoir réglé les comptes avec la commission paritaire nationale pour la branche technique du bâtiment.

Les travailleurs syndiqués peuvent, sur présentation de cette quittance, demander le remboursement de ce montant auprès de leur syndicat.

Lieu et date:

Timbre et signature:



Quittance pour contributions aux frais d'exécution et à la formation continue

L'employeur soussigné confirme avoir déduit à

Nom, prénom _____

NPA, domicile _____

_____ contributions mensuelles de CHF 25.00 = montant total de CHF _____

en tant que contributions aux frais d'exécution et à la formation continue, et avoir réglé les comptes avec la commission paritaire nationale pour la branche technique du bâtiment.

Les travailleurs syndiqués peuvent, sur présentation de cette quittance, demander le remboursement de ce montant auprès de leur syndicat.

Lieu et date:

Timbre et signature: